

CHARTRE DU S.N.A.T.

Diffuser
et défendre
le Manifeste
du S.N.A.T.
pour le
10ème Art

Exercer
à titre
principal une
activité de
tatouage et/ou
directement
liée au
tatouage
artistique

Respecter
les lois et
réglementations
en vigueur
et les bonnes
pratiques
d'hygiène

Travailler
exclusivement
avec des
matériels,
encres et
produits
professionnels
et/ou conformes
aux normes en
vigueur

Valoriser
l'apprentissage
des
savoir-faire
par
l'observation
des
professionnels
expérimentés

Pratiquer
son art et ses
savoir-faire
pour la
réalisation
de tatouages
créatifs,
ou à défaut
uniques et
personnalisés

Refuser
de recruter ou
de s'associer
avec tout
candidat
revendiquant
un "titre",
"diplôme" ou
tout cursus non
reconnu par la
profession

Afficher
son adhésion
au S.N.A.T.
sans jamais
assimiler le
nom ou le logo
du S.N.A.T.
à un gage
ou label de
qualité

Agir
pour une
concurrence
saine et
respectueuse
en excluant
toute action
pouvant susciter
des pratiques
non
professionnelles